



## Indemnités licenciement économique

Par **Lydiedidi**, le **21/07/2021** à **20:10**

Bonsoir

J'aimerais avoir un renseignement concernant les indemnités de licenciement économique.

Présidente d'une association de danse embauchant une salariée, nous sommes contraints de dissoudre l'association pour raisons financières.

Nous allons donc engager une procédure de licenciement économique.

En revanche, plus aucune trésorerie n'est disponible pour le paiement de ces indemnités.

Comment faut il procéder dans ce cas ?

Merci pour votre retour.

Lydie

Par **P.M.**, le **21/07/2021** à **20:40**

Bonjour,

Si vous êtes en cessation de paiement, vous n'avez pas d'autre choix qu'en faire la déclaration au Greffe du Tribunal Judiciaire...

Les dettes salariales devraient être prises en charge par l'[AGS](#)...